REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de TOURVES

DOSSIER : N° PC 083 140 26 00010
Déposé le : **21/04/2026**
Dépôt affiché le **:**
Demandeur : **Monsieur GALY Vincent**
Nature des travaux : **Extension par surélévation et isolation thermique d'une habitation**
Surface de plancher projetée : 37m²
Sur un terrain sis au : **528 chemin de la source**
Cadastré : **F 1058 (4020 m²)**
Destination : **Habitation**

ARRÊTÉ 056/2026
REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Prononcé par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de TOURVES,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24/02/2022, mise à jour le 13/02/2023, son abrogation partielle approuvée le 28/01/2025 et la modification simplifiée n°1 approuvée le 08/07/2025, et la situation du projet en zone Ap,

Le terrain est situé :
- En aléa très fort et en aléa fort selon la Carte de l'aléa incendie de forêt du Département du Var,
- Dans une zone soumise à un aléa fort au risque de mouvements de terrain liés au phénomène de « retrait/gonflement des argiles »,
- En zone susceptible d'être soumise à autorisation de défrichement,
- Dans le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume,
- En zone d'application des obligations légales de débroussaillement,
- Dans un périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (voie bruyante de type 2 – DN7),

VU la délibération du Conseil Municipal n° 019/2026 en date du 20/03/2026 relative à l'élection de M. CONSTANS Jean-Michel, Maire de la commune,

VU le Permis de Construire n°87/553/0 accordé à Monsieur AUBIN Sylvain le 21/08/1969 pour l'extension d'une habitation et son certificat de conformité du 23/09/1972,
VU le Permis de Construire n°831408130496 accordé le 21/12/1981 à Monsieur AUBIN Sylvain pour l'extension d'un logement et son certificat de conformité du 01/04/1987,

VU la demande de Permis de construire présentée le 21/04/2026 par Monsieur GALY Vincent,

CONSIDERANT que le projet porte sur l'extension par surélévation et l'isolation thermique d'une habitation,
CONSIDERANT que les plans « avant travaux » ainsi que les photographies de l'habitation ne correspondent pas aux autorisations d'urbanisme mentionnées ci-dessus,
CONSIDERANT qu'il appartient au pétitionnaire de justifier de la légalité de la construction, notamment par la production d'autorisation d'urbanisme,
CONSIDERANT qu'en l'absence de cette justification, la construction doit être regardée comme étant dépourvue d'existence légale,
CONSIDERANT qu'aucune nouvelle autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée sur une construction illégale, le projet est refusé.

Publié le : 16/06/2026 15:59 (Europe/Paris)
Par : URBANISME
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/66776

ARRÊTE

Article unique : Le présent Permis de Construire fait l'objet d'un **REFUS** pour les motifs mentionnés ci-dessus. **VOUS NE POUVEZ PAS REALISER VOS TRAVAUX.**

TOURVES, le 16 Juin 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TOURVES 83170 (VAR) U2

Jean-Michel CONSTANS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

***Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification**. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.*

« Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans le mois à partir de la notification de cette décision. Le recours contentieux doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R.421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Publié le : 16/06/2026 15:59 (Europe/Paris)
Par : URBANISME
https://www.tourves.fr/documents_administratifs/66776